



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 21 JUIN 2010 - 20H30 – ST ANDRE-DE-BAGE

ACCUEIL

Daniel CLERE souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire à St André-de-Bâgé et précise qu'un verre de l'amitié sera servi en fin de séance.

Le Président remercie Daniel CLERE pour son accueil et demande d'excuser Michel VOISIN, Député, et Gilbert THOMAS, Conseiller Général, tous deux retenus par leurs obligations respectives.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le compte-rendu de Conseil réuni en date du 15 mars 2010 à Bâgé-la-Ville.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ **Suivi des travaux de la ZA intercommunale Feillens / Replonges**

Les travaux de la ZA intercommunale sur Feillens / Replonges se poursuivent. Le pont sur la Loëze est quasiment achevé et les travaux de VRD-Terrassements progressent rapidement. Le permis de construire de l'entreprise INTERLEGUMES est déposé. Le Président relève que la surface du lot est de 63 340 m².

▪ **Suivi des travaux de la ZA Charlemagne**

Les travaux sont quasiment achevés : il reste à installer le transformateur à l'entrée de la ZA et les coffrets électriques.

Les compromis vont pouvoir être signés et les permis de construire déposés.

▪ **Suivi du projet de la ZA « Le Buchet »**

Le dossier de subvention pour le giratoire a été étudié par les services techniques du Conseil Général. Une convention a ainsi été rédigée pour préciser les dispositions à respecter.

Le taux de subvention a été fixé à 40% sur la base d'un plafond de 305 000 €, soit une participation de 122 000 €.

Le Président explique que l'estimation des travaux s'élève à 644 742,65 € H.T. et que la Commission permanente du Conseil Général réunie le 10 mai a validé cette subvention de 122 000 €.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention avec le Conseil Général de l'Ain.

L'entreprise PHILIBERT SAVOURS implantée sur Crottet souhaite se développer et implanter un bâtiment de production de 6 230 m² et un bâtiment administratif de 835 m².

Le Président explique qu'il s'agit d'une entreprise agro-alimentaire spécialisée dans la fermentation, la préparation et la cuisson des fruits et légumes, l'infusion, la déshydratation et la composition de saveurs.

Ce type d'installation est soumise à des contraintes réglementaires très fortes qui ne permettent pas à la Communauté de Communes de Pont-de-Veyle de proposer un emplacement adapté.

Il semble que le terrain situé sur la partie Est de la ZA du Buchet, auparavant envisagé pour la logistique, serait compatible. Il convient désormais d'étudier l'implantation du bâtiment sur ce secteur.

En cas d'accord pour cette implantation, il sera urgent de finaliser la question du rond-point et de définir les acquisitions foncières et le plan de financement avec la Communauté de Communes de Pont-de-Veyle. Une rencontre sera prochainement organisée avec Christophe GREFFET pour évoquer cette question.

▪ **Projet de pépinière d'entreprises**

Le Comité Régional de Programmation a émis un avis favorable à la sélection de cette opération au titre du FEDER, mais aucun montant de subvention n'a été arrêté.

Au niveau du Conseil Général de l'Ain, ce dossier est susceptible de bénéficier d'une subvention de 180 000 €, à condition que la collectivité s'engage aux côtés du Département à participer à hauteur de 30% de la participation du Conseil Général, soit 54 000 € non récupérable sur les loyers.

Il manque aujourd'hui la réponse de la demande de subvention au titre de la DDR.

Dans ce cadre, il convient d'attendre l'attribution officielle des subventions avant de lancer la consultation des entreprises.

▪ **Indemnité d'éviction des exploitants agricoles et non agricoles**

L'aménagement de la ZA intercommunale de Feillens / Replonges oblige à évincer plusieurs exploitants agricoles. Dans ce cadre, une indemnité d'éviction de 76 centimes par mètre carré évincé est proposé.

Le GAEC Fontis et la GAEC de la Lye sont concernés pour des surfaces respectives de 19 207 m² et 21 047 m².

En parallèle, des exploitants non agricoles ont également été évincés de leurs parcelles. Le Bureau a proposé de leur accorder également une indemnité d'éviction de 15 centimes d'euros par mètre carré évincé.

Les exploitants Anthony GONOD et Serge BERRY sont ainsi concernés à hauteur de 21 047 m² et 21 930 m².

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire est favorable à la signature de convention avec les exploitants agricoles et non agricoles précités pour des montants respectifs de 76 et 15 centimes d'euros par mètre carré évincé.

▪ **Centre équestre : simplification du montage juridique**

Cette réalisation n'ayant bénéficiée d'aucune subvention, il est possible de procéder, dès à présent, à une vente avec paiement échelonné, correspondant au même montant des loyers et pour une durée similaire.

Le Président explique que ce montage est plus simple et moins coûteux.

➔ Après discussion, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la vente du bâtiment conformément à ce montage juridique.

▪ **Union de coopératives : acquisition des terrains**

Une réunion s'est déroulée le 16 avril dernier en présence des Présidents des 3 coopératives afin d'évoquer les aspects techniques et financiers du projet, et notamment la question des loyers.

Cette réunion s'est soldée par un accord de principe favorable pour la poursuite du projet. Un courrier d'engagement des trois Présidents a été transmis à la Communauté de Communes.

Tous les compromis de vente sur ces terrains sont signés. La Communauté de Communes du Pays de Bâgé peut désormais réaliser l'acquisition des 103 021 m² au prix de 2,29 € le m², comme pour les ZA.

Le Président note que Michel NOVE-JOSSERAND se retire du vote.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les actes de vente de ces terrains.

- **DECODEFETE / MAG DECO : présentation du projet**

La Commission Développement économique réunie le 31 mai dernier a réalisé la visite de l'entreprise DECODEFETE, basée à Crèches-sur-Saône, et a pu constater la nécessité pour cette entreprise de s'installer dans un bâtiment plus fonctionnel à la hauteur de ses perspectives de développement.

Le Président explique que cette entreprise en plein essor commercialise des produits de décoration et de fêtes et envisage de développer son activité vers la vente en ligne via des webcams avec la mise en place d'une plateforme de type centre d'appels.

La Commission a émit un avis favorable pour poursuivre ce projet sous la forme d'un immobilier d'entreprise.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire est favorable à la poursuite de ce projet.

Par conséquent, pour avancer sur ce projet, une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet a été lancée. Les architectes RBC, ROBIN et BOUCHET ont répondu et ont respectivement obtenu les notes de 8,76/10, 9,26/10 et 10/10.

Le Président propose de retenir le cabinet BOUCHET.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le choix du cabinet BOUCHET pour assurer la maîtrise d'œuvre et avancer sur ce projet.

ENVIRONNEMENT

- **Bilan de la journée Environnement avec les écoles**

La Journée Environnement du mardi 25 mai dernier s'est déroulée avec succès.

Jean-Paul BENAS explique que 250 enfants de niveau CM2 étaient présents pour participer aux 9 ateliers et visiter un site de traitement des déchets (soit La Tienne, soit le four incinérateur de Villefranche-sur-Saône).

Un diaporama des photos de cette journée est présenté aux membres du Conseil.

Dans la même idée et pour sensibiliser les adultes, les membres du Bureau ont évoqué l'organisation d'une marche pour l'Environnement.

- **Etude pour la mise en place d'une collecte sélective des emballages en porte à porte**

La réflexion pour la mise en place d'une collecte sélective des emballages en porte à porte se poursuit.

Jean-Paul BENAS explique qu'il est envisagé de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à tous les 15 jours afin de limiter l'impact financier de ce nouveau service.

Seuls 4% des foyers seraient concernés par cette modification de la fréquence de collecte. Il convient désormais de qualifier ces 4% afin d'envisager des solutions adaptées.

Le procédé de collecte des emballages en bac ou en sac transparent est également à l'étude.

- **Mises à jour du règlement intérieur de la déchetterie intercommunale**

Le règlement en vigueur à la déchetterie date de 2004 et il convient de procéder à certaines mises à jour (les déchets acceptés et refusés, la possibilité de refuser des apports pour le bon fonctionnement du service, etc.).

- **Candidature au label QualiTri**

Le dossier de candidature a été déclaré admissible et présenté devant une commission qui s'est réunie le 17 juin. Un audit auprès de la collectivité sera ensuite organisé.

- **Informations et questions diverses**

Programmation d'une journée de présentation de la pesée embarquée

Suite aux nombreuses sollicitations de collectivités ou associations intéressées par le système de la pesée embarquée, une date de présentation générale a été programmée le lundi 20 septembre prochain.

Programme local de prévention et de réduction des déchets

Dans le cadre du programme local de prévention et de réduction des déchets organisé par ORGANOM en partenariat avec l'ADEME, une caractérisation d'une benne encombrant s'est déroulée le 15 juin.

De la même façon, une benne ordures ménagères sera également caractérisée le 28 juin prochain.

HYDRAULIQUE

- **Bassins de rétention**

Les travaux du bassin du Ternant s'achèvent. Il reste les travaux de finition.

La consultation des entreprises pour les bassins de la Loëze et de Montépin a été lancée.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au vendredi 16 juillet.

▪ **Programme d'entretien 2010**

Le maître d'œuvre a assuré un suivi des travaux réalisés en 2010.

En parallèle, un projet de plusieurs pièges à sable est envisagé pour limiter le curage de certains biefs

Un entretien du Virolet est également prévu pour éliminer l'envahissement de la Renouée du Japon qui étouffe le développement des autres espèces en bordure des cours d'eaux.

Une Commission Hydraulique sera programmée prochainement.

FAMILLE

En l'absence de Brigitte JANOTA, le Président explique qu'une Commission Famille se réunira le 5 juillet prochain.

L'ordre du jour est le suivant : la mise en place d'un multi-accueil à Replonges à la rentrée de septembre, la crèche de St Laurent-sur-Saône, le Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville et les suites de l'étude gérontologique.

Le Président relève par ailleurs que la CAMVAL va prendre la compétence de la crèche de St Laurent-sur-Saône ce qui engendre de nouvelles règles d'admission pour les 10 familles résidants en dehors de la CAMVAL.

Le Président précise que les familles qui le souhaitent pourront intégrer le multi-accueil de Replonges dès la rentrée 2010, les autres devront pouvoir rester à la crèche de St Laurent, selon des modalités financières qu'il convient de finaliser.

BATIMENTS

▪ **Suivi des travaux en cours**

Jean-Michel DIOCHON remercie Robert BLANCHARD pour avoir assuré le suivi des chantiers durant ses vacances.

Concernant la déconstruction de la SCAM à Manziat, le chantier suit son cours et accuse un léger retard. Il sera terminé pour la fête communale prévue à Manziat la semaine 26.

Les travaux de l'accueil de jour avancent. La charpente métallique est posée. Le local de jardinage est également installé.

Le chantier des Fermetures RION a débuté. La charpente doit être installée prochainement.

- **Construction de tennis couverts**

Jean-Michel DIOCHON procède à la lecture des résultats de la consultation des entreprises et remarque que beaucoup d'entreprises locales ont été retenues.

Sur ce point, Jean-Pierre RETY demande si la dépense pour la construction des tennis couverts a fait l'objet d'un plafonnement.

Le Président explique que le plafonnement de la dépense a été appliqué dans une situation particulière pour la salle de gymnastique de Replonges car la commune souhaitait que la salle de gymnastique soit réalisée en prolongement du bâtiment existant ce qui entraînait un surcoût.

Il relève par ailleurs que ce projet bénéficiera d'une participation de la commune de Feillens et que le plan de financement précis sera présenté dès que l'on aura connaissance des montants des subventions en faveur de ce projet.

SPORTS LOISIRS CULTURE

En l'absence de Carmen GONOD, le Président explique la teneur de la réunion qui s'est déroulée le 8 juin dernier en présence des représentants des bibliothèques municipales.

Il s'agissait de présenter officiellement les propositions réalisées par la Communauté de Communes afin que les bénévoles adhèrent à cette démarche et soient rassurés sur la simplicité d'utilisation de l'outil informatique.

Les représentants ont accueilli favorablement le projet ce qui va permettre à la Communauté de Communes d'avancer dans ce dossier.

JEUNESSE

- **Soirée-débat « L'alcool et la drogue chez les jeunes »**

Daniel CLERE explique qu'une soirée-débat, animée par l'adjudant-chef DESBAT de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) de Bourg-en-Bresse, s'est déroulée le mardi 18 mai dernier à la salle polyvalente de Saint-André-de-Bâgé.

Très peu de parents ont répondu à cette invitation, une dizaine seulement était présent.

Ce type d'opération ne seront pas renouvelé cette année.

- **Création d'un Conseil intercommunal des Jeunes**

La Commission du 17 juin dernier a décidé de mobiliser davantage les jeunes avec la mise en place d'un Conseil intercommunal des Jeunes qui permettrait d'instaurer un premier dialogue avec ces derniers et de connaître leurs attentes.

Les directeurs des collèges de Bâgé-la-Ville et Feillens seront rencontrés pour leur exposer ce projet. Les élections se dérouleraient au sein des établissements scolaires.

- **Projet de mise en place d'un Relais Services Publics**

Le projet de mise en place d'un Relais Services Publics tel que défini par la Commission Famille intègrerait un Point Information Jeunesse.

- **Informations et questions diverses**

Sylvette PRUDENT relève que toutes les communes ne sont pas représentées au sein de la Commission Jeunesse. Le Président invite les communes concernées à désigner un représentant.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une Commission Assainissement Collectif est prévue ce mardi 22 juin. Dominique REPIQUET explique que les différentes interventions réalisées par Jean-François DUPPEREY seront passées en revue par les membres de la Commission.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **EBS : demande de subvention exceptionnelle pour ses 20 ans d'existence**

Le Président procède à la lecture d'un courrier de demande de subvention envoyé par EBS pour fêter ses 20 ans d'existence.

Le Président propose d'attribuer 1000 €, à l'instar de la subvention versée à l'association de la Jeanne d'Arc.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association EBS pour ses 20 ans d'existence.

- **Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) de Pont-de-Veyle**

6 JSP basés à Pont-de-Veyle et résidant sur le territoire de la Communauté de Communes sollicitent une subvention.

Sur le même modèle que pour les JSP de Pont-de-Vaux, le Président propose d'attribuer 100€ par JSP.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer 100 € par JSP basé à Pont-de-Veyle et résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

▪ **Maison de retraite BOUCHACOURT : demande de subvention pour le véhicule de portage de repas**

Une rencontre s'est déroulée le 28 mai dernier en présence de Madame MURGE, Directrice de la Maison de retraite BOUCHACOURT et Franck PIGNET, chef cuisinier et responsable du service de portage de repas à domicile.

L'objet de cette rencontre était d'évoquer le renouvellement du véhicule de portage des repas qui atteint 200 000 km et demande des frais de réparations importants.

Ce véhicule a d'ores et déjà été renouvelé pour un montant de 23 000 €.

Une demande de subvention a été effectuée auprès des 2 collectivités concernées par ce service. La maison de retraite propose ainsi de diviser le financement en 3 tiers, 1/3 pour la Communauté de Communes de Pont-de-Veyle, 1/3 pour la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, à hauteur de 7 000 € chacune, et le tiers restant à la charge de la maison de retraite.

Le Président précise qu'il a également contacté le maire de la commune de St Laurent-sur-Saône à ce sujet et qu'il ne souhaite pas subventionner ce véhicule car de nombreuses dépenses sont déjà engagées chaque année par la commune en faveur de la Maison de retraite.

La Communauté de Communes de Pont-de-Veyle a donné son accord.

Le Président propose d'engager une subvention similaire à celle de la Communauté de Communes de Pont-de-Veyle.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire accorde une subvention d'un montant de 7 000€ à la Maison de retraite BOUCHACOURT pour l'achat d'un nouveau véhicule de portage de repas.

▪ **Acquisition d'un terrain jouxtant la déchetterie intercommunale à Feillens**

Monsieur MORETEAU a proposé de vendre son terrain situé derrière la déchetterie.

Le Président explique que l'achat de cette parcelle permettra de compléter les acquisitions foncières autour de la déchetterie et facilitera d'autres acquisitions pour les ZA.

Le prix d'achat serait comme pour les terrains agricoles de 0,30 € le m².

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à acquérir la parcelle précitée pour un coût de 0,30 € le m².

▪ **Convention avec la commune de Bâgé-la-Ville pour la CLIS**

Le Président explique qu'en septembre 2007, la CLIS a été transférée dans un bâtiment modulaire situé à côté de l'école maternelle Jacques Prévert à Bâgé-la-Ville.

Le branchement électrique de cette classe est raccordé au compteur principal de l'école maternelle et un sous-compteur permet de relever le détail des consommations relevant de la classe CLIS.

Une convention doit être signée entre la commune de Bâgé-la-Ville et la Communauté de Communes pour que la Communauté de Communes puisse prendre en charge les frais lui incombant.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la commune de Bâgé-la-Ville pour que la Communauté de Communes puisse prendre en charge les frais relevant de la classe CLIS.

▪ **Acquisition de la propriété accueillant la Maison Familiale Rurale à Bâgé-le-Châtel**

Monsieur Louis JACQUES LE SEIGNUEUR a informé la Communauté de Communes de la position favorable de l'évêché pour la vente du bâtiment au prix de 440 000 € conformément à l'estimation des Domaines.

Il semble par ailleurs que la MFR souhaiterait que le diocèse verse une compensation au titre des travaux réalisés dans le bâtiment. Le Président précise que cette question doit être discutée en dehors de la Communauté de Communes, directement entre le propriétaire et son locataire.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise l'achat de la propriété accueillant la Maison Familiale Rurale à Bâgé-le-Châtel.

En conclusion, le Président indique que la prochaine réunion de Conseil communautaire se déroulera le lundi 26 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.